



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON ET DES DISCIPLINES ENCHAÎNÉES CONSULTATION – APPEL À CANDIDATURES “ÉQUIPEMENTIER” 2021-2024

Date et heure limites de réception des offres :

31 Mars 2020 à 12h00

Fédération Française de Triathlon
2 rue de la Justice
93210 Saint Denis La Plaine

SOMMAIRE

La Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées (ci-après dénommée « F.F.TRI. ») lance une procédure de consultation en vue de désigner l'équipementier officiel, partenaire de la fédération pour les 4 saisons de 2021 à 2024 (2021, 2022, 2023 et 2024).

1. Présentation générale de la F.F.TRI.
2. Contexte de l'appel à candidatures
3. Présentation des attentes fédérales et contreparties offertes au partenaire
4. Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution
5. Contrat de partenariat à conclure
6. Publication, délais et conditions de la consultation
7. Confidentialité
8. Conditions Générales

1. Présentation générale de la F.F.TRI.

La Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées (F.F.TRI.) est une association régie par la loi 1901, créée en 1989. Elle est affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), au Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) à l'European Triathlon Union (ETU) et à l'International Triathlon Union (ITU). Elle est le seul organisme qui organise la pratique du Triathlon et des disciplines enchaînées en France.

Ses principales missions sont :

- de promouvoir, d'organiser et de mener toutes actions propres à développer la pratique du Triathlon, du Para-Triathlon, du Duathlon (courte et longue distance), du Para-Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike & Run, du Cross-Triathlon, du Cross-Duathlon, des Raids, du Swimrun, du Triathlon des neiges, du Triathlon longue distance, du Triathlon relais mixte, du Triathlon sprint et des autres disciplines enchaînées,
- de mettre en place les textes officiels régissant l'activité,
- d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres,
- de définir les règles d'organisation et notamment les normes de sécurité, de contrôle, de surveillance médicale à respecter pour chaque épreuve
- de décerner les titres nationaux des disciplines dont elle a délégation, et de proposer des sportifs pour les sélections olympiques et paralympiques.



Forte de ses 158 000 pratiquants dont 59 000 licenciés, le F.F.TRI. s'appuie sur un réseau de 17 ligues régionales et 55 comités départementaux regroupant 934 clubs labellisés. Plus de 3300 épreuves sont aujourd'hui labellisées F.F.TRI. ; parmi lesquelles figurent 46 Epreuves Nationales (dont les Championnats de France et autres compétitions nationales).

La F.F.TRI. connaît depuis plus de dix ans, un développement permanent, une croissance constante et des résultats sportifs positifs qui résultent d'une dynamique collective exceptionnelle. Une dernière olympiade marquée par les titres de Vincent LUIS, Champion du Monde de Triathlon 2019 et Vice Champion de Triathlon 2018 et d'Alexis Hanquiquant, triple Champion du Monde de Paratriathlon.

Le Triathlon est devenu discipline olympique aux Jeux Olympiques de Sydney (2000). En 2016, le paratriathlon a fait son entrée aux Jeux Paralympiques de Rio, avec à la clé pour la France, une médaille de bronze obtenue par Glwadys Lemoussu.

Aussi, lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2020, un nouveau format fera son entrée au programme olympique : le Relais Mixte par équipe, dont la France est triple championne du monde. Cette formule se court sous forme d'un relais composé de deux femmes et deux hommes.

La Fédération Française de Triathlon a construit un projet fédéral autour de 4 enjeux majeurs :

- AFFIRMER l'ambition olympique et paralympique pour décrocher l'Or à Tokyo
- OPTIMISER le service aux licencié.e.s, aux clubs, aux organisateurs, aux territoires
- OUVRIR la pratique au plus grand nombre
- COMMUNIQUER pour partager et fédérer

2. Contexte de l'appel à candidature

Le contrat liant la F.F.TRI. à son équipementier actuel arrive à échéance le 31 décembre 2020. Soucieuse d'offrir les meilleures équipements à ses Equipes de France mais aussi de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des secteurs fédéraux, la F.F.TRI. a décidé de procéder à une consultation pour sélectionner son prochain équipementier en vue de l'olympiade et paralympiade à venir (2021-2024).

Le contrat conclu au terme de l'appel à partenariat sera d'une durée de 4 ans et prendra effet le 1er janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2024.

3. Présentation des attentes fédérales et contreparties offertes au partenaire

3.1. Attentes fédérales :

Le présent appel à candidature s'articule autour de trois lots :

- LOT N°1 - EQUIPES DE FRANCE
- LOT N°2 - VIE SPORTIVE
- LOT N°3 - VIE FEDERALE

Les candidats devront si possible présenter une offre pour chaque lot. Les candidatures sur l'ensemble des lots seront traitées prioritairement. La Fédération Française de Triathlon appréciera tout particulièrement que toute offre de mise à disposition d'équipements soit accompagnée d'une offre connexe de dotation financière. Le montant de cette dotation financière est laissé à la libre appréciation du candidat.

Les quantités présentées ci-dessous représentent l'estimation annuelle des besoins en équipements textiles sportifs et de représentation. L'équipementier doit prévoir des équipements textiles avec des coupes homme et des coupes femme (la répartition détaillée sera à définir). La valorisation des produits devra être précisée par l'équipementier.

Dans le cadre du présent appel à candidatures, l'équipementier retenu devra prendre en charge le coût de la personnalisation des tenues au nom de la F.F.TRI..

LOT N°1 - EQUIPES DE FRANCE

Afin de fournir à ses équipes de France et à son encadrement une dotation vestimentaire de qualité qui sera portée lors des compétitions internationales (hors Jeux Olympiques/Paralympiques), la F.F.TRI. a besoin des packages suivants :

Package Tenues "Équipes de France" - 65 packs de 43 pièces :

- | | |
|---|---|
| - 2 Trifonctions* | - 4 Paires de chaussettes course à pied |
| - 1 Maillot de bain | - 1 Casquette ou visière |
| - 1 Poncho natation | - 1 Survêtement (veste + pantalon) |
| - 1 Filet natation | - 1 Doudoune |
| - 1 Bonnet de bain | - 1 Veste de pluie |
| - 2 Cuissards vélo court à bretelles | - 1 Veste technique sans manches |
| - 1 Cuissard vélo long | - 4 T-shirts lifestyle |
| - 3 Maillots vélo | - 2 Polos |
| - 1 Veste vélo | - 1 Short lifestyle |
| - 3 Paires de chaussettes vélo | - 1 Valise de voyage |
| - 3 T-shirts techniques manches courtes | - 1 Sac à dos |
| - 1 T-shirt technique manches longues | - 1 Paire de jambières |
| - 2 Shorts running | - 1 Paire de manchons |

Package Tenues "Sélections nationales" - 30 packs de 18 pièces :

- | | |
|---|---|
| - 1 Trifonction* | - 1 Short running |
| - 1 Maillot de bain | - 2 Paires de chaussettes course à pied |
| - 1 Bonnet de bain | - 1 Casquette ou visière |
| - 1 Cuissard vélo court à bretelles | - 1 Survêtement (veste + pantalon) |
| - 1 Maillot vélo | - 2 T-shirts lifestyle |
| - 1 Paire de chaussettes vélo | - 1 Polo |
| - 2 T-shirts techniques manches courtes | - 1 Sac à dos |

Package Tenues "Encadrant Technique/Médical National" - 40 packs de 22 pièces :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - 1 Cuissard vélo court à bretelles | - 1 Doudoune |
| - 1 Maillot vélo | - 1 Veste softshell ou équivalent |
| - 1 Paire de chaussettes vélo | - 1 Veste de pluie |
| - 2 T-shirts techniques manches courtes | - 2 T-shirts lifestyle |
| - 1 T-shirt technique manches longues | - 2 Polos |
| - 1 Short running | - 1 Paire de chaussures |
| - 2 Paires de chaussettes course à pied | - 1 Short lifestyle |
| - 1 Casquette ou Visière | - 1 Valise de voyage |
| - 1 Survêtement (veste + pantalon) | - 1 Sac à dos |

* Remarque : La trifonction devra répondre aux besoins techniques imposées par la F.F.TRI. et selon la réglementation de la fédération internationale relative aux tenues de compétitions officielles.

LOT N°2 - VIE SPORTIVE

Dans le cadre de la promotion des Epreuves Nationales F.F.TRI., une dotation est prévue pour chacun des représentants fédéraux présents sur site (Délégué technique, arbitre national, référent secteur et animateur).

Package Tenue "Arbitre national" - 60 packs de 8 pièces :

- 1 Veste
- 2 Polos dont 1 blanc uni
- 1 T-shirt
- 1 Pantalon noir
- 1 Sac à dos
- 1 Casquette
- 1 valise cabine

Package Tenue "Délégué Technique National" - 20 packs de 12 pièces :

- 1 Veste de pluie
- 1 Veste polaire
- 2 Polos
- 2 T-shirts
- 1 Pantalon noir
- 1 Short
- 1 Paire de chaussures de running
- 1 Sac à dos
- 1 Casquette
- 1 valise cabine

Package Tenue "Référént secteur" - 20 packs de 6 pièces :

- 1 Veste de pluie
- 1 Polo
- 1 T-shirt
- 1 Pantalon noir
- 1 Sac à dos
- 1 Valise cabine

Package Tenue "Animateur labellisé" - 20 packs de 3 pièces :

- 1 Veste de pluie
- 1 Polo
- 1 T-shirt

En complément des packages précédemment exposés, 5 000 T-shirts techniques seront à remettre sur les Championnats de France Jeunes Individuels (Aquathlon, Duathlon et Triathlon) et les 5 étapes du Grand Prix de Triathlon.

LOT N°3 - VIE FEDERALE

Enfin, s'agissant de la Vie fédérale, une dotation vestimentaire serait de rigueur pour les élus (membres du Bureau exécutif et du Conseil d'Administration, Présidents de ligues régionales) et salariés du siège fédéral qui représentent aujourd'hui l'instance sur le territoire national mais également à échelle internationale dans le cadre de leurs déplacements.

Package Tenue "Représentant fédéral" (élus et salariés du siège fédéral) : 70 packs de 8 pièces :

- 1 Veste légère pluie - coupe vent
- 1 Chemise (ou polo manches longues)
- 2 Polos
- 1 T-shirt
- 1 Paire de chaussures Running
- 1 Sac à dos
- 1 Casquette

Par ailleurs, l'équipementier sera consulté en priorité pour fournir les dotations vestimentaires de l'ensemble des autres acteurs présents sur les épreuves organisées par la F.F.TRI. sur le territoire français (Officiels, Bénévoles...).

3.2. Contreparties

CONTREPARTIES GENERALES

En contrepartie de la dotation matérielle qui sera apportée par l'équipementier, la F.F.TRI. garantit l'utilisation des produits par tous les membres désignés dans le ou les lots pour lesquels le candidat a été retenu.

Par ailleurs, la F.F.TRI. cède à ce dernier qui l'accepte, le droit d'exploitation de la boutique en ligne "Kit France". L'équipementier sera ainsi le seul détenteur des droits de commercialisation des produits logotés "Club France".

Le droit d'exploitation ainsi cédé implique de la part de l'équipementier :

- Gestion de stock avec notamment la gestion des commandes et du réassort;
- Stockage des marchandises;
- Gestion des commandes et des expéditions;
- Gestion de la relation client;
- Gestion du Service Après-vente;

CONTREPARTIES SPECIFIQUES AU LOT N°1

Droits et labels

- Attribution et liberté d'utilisation du titre "Partenaire officiel des Equipes de France de Triathlon"
- Exclusivité sectorielle
- Droits d'utilisation du logo de la Fédération Française de Triathlon
- Droits d'utilisation des images et vidéos relatives aux Equipes de France de Triathlon et mises à disposition par la F.F.TRI.

Port des tenues France

- Présence du logo de l'équipementier sur les tenues d'entraînement, de compétitions et de représentation portées par les athlètes sur les épreuves internationales faisant l'objet d'une sélection en Equipes de France ou sélection nationale

Compétitions de référence :

- Séries Mondiales (ITU World Triathlon Series, ITU World Paratriathlon Series, ITU World Triathlon Mixed Relay Series)
- Championnats du Monde (ITU Paratriathlon World Championships, ITU Triathlon Mixed Relay World Championships, ITU Multisport World Championships pour les disciplines reconnues de haut niveau)
- Championnats d'Europe (ETU Triathlon European Championships pour les disciplines reconnues de haut niveau, ETU Multisport European Championships pour les disciplines reconnues de haut niveau)

Supports de communication

- Diffusion d'un communiqué de presse officiel annonçant le partenariat
- Présence du logo de l'équipementier sur tous les supports spécifiques de la Fédération (documents d'édition, dossier de Presse, communiqués de Presse, affichage, publications social media, ou tout autre support de la Fédération),
- Présence de la marque de l'équipementier sur tous les documents techniques de la Direction Technique Nationale émanant de la Fédération concernant l'entraînement ou la performance.
- 4 Insertions Presse par an dans Triathlete Magazine (périodes à co-définir)
- 1 Page de publicité dans le Calendrier officiel F.F.TRI. envoyé en Janvier aux licenciés F.F.TRI.
- 6 Newsletters dédiées envoyées à la base de données "Opt'in F.F.TRI."

Visibilité web

- Annonce du partenariat sur le site web, les réseaux sociaux et la newsletter F.F.TRI.
- Présentation de l'équipementier accompagnée de son logo sur la page "Partenaires" du site fftri.com
- Présence du logo de l'équipementier sur le bandeau partenaires de la page d'accueil du site fftri.com avec un lien cliquable
- Encart publicitaire pendant 2 mois sur la page d'accueil du site fftri.com avec un lien cliquable
- 3 Publications sponsorisées sur les réseaux sociaux F.F.TRI.
- Mise en place d'un jeu concours Grand public permettant aux gagnants de remporter une journée inédite avec l'Equipe de France de Triathlon sur un stage ou lors d'un regroupement déterminé

Réseaux sociaux

- 6 Activations commerciales ou animations sur un des réseaux sociaux F.F.TRI.
- Organisation d'une opération commune avec les athlètes membres des Equipes de France de Triathlon pour diffusion sur vos réseaux sociaux et les réseaux sociaux F.F.TRI.*

* à déterminer en amont du début du lancement de la saison

Hospitalités

- 2 Invitations VIP sur des épreuves inscrites au calendrier international
- Organisation d'interventions en interne avec présence des athlètes membres des Equipes de France (en option)

CONTREPARTIES SPECIFIQUES AU LOT N°2

Droits et labels

- Attribution et liberté d'utilisation du titre "Fournisseur officiel de la Fédération Française de Triathlon"
- Droits d'utilisation des images et vidéos F.F.TRI. relatives aux Epreuves nationales

Visibilité terrain

- Présence du logo de l'équipementier sur l'arche d'arrivée, et le fond de podium du Grand Prix de Triathlon
- Disposition des banderoles et oriflammes de l'équipementier sur une sélection d'épreuves nationales
- Port des tenues de l'équipementier par les équipes techniques F.F.TRI. présentes sur l'ensemble des épreuves nationales

Supports de communication

- Diffusion d'un communiqué de presse officiel annonçant le partenariat
- Intégration de l'équipementier dans le plan média relatif aux Epreuves Nationales F.F.TRI. (communiqués de Presse, affichage, publications social media, ...)
- Intégration du logo de l'équipementier sur tous les documents de présentation F.F.TRI.
- 1 Insertion Presse par an dans Triathlete Magazine (période à co-définir)
- 1 page de publicité dans le Calendrier officiel F.F.TRI. envoyé en Janvier aux licenciés F.F.TRI.
- 4 Newsletters dédiées envoyées à la base de données "Opt'in F.F. TRI."

Visibilité web

- Annonce du partenariat sur le site web, les réseaux sociaux F.F.TRI. et la newsletter "licenciés".
- Présence du logo de l'équipementier sur le bandeau partenaires de la page d'accueil du site fftri.com
- Présentation de l'équipementier sur la page "Partenaires" du site fftri.com
- Encart publicitaire pendant 1 mois sur la page d'accueil du site fftri.com avec un lien cliquable

Réseaux sociaux

- Publication de 4 activations commerciales ou animations dans l'année sur un des réseaux sociaux F.F.TRI.
- Organisation d'une opération spéciale "Grand Prix de de Triathlon" en association avec l'équipementier sur vos réseaux sociaux et les réseaux sociaux F.F.TRI.

Evénementiel

- Réservation d'un emplacement 3x3m pour un stand sur un événement pré-défini ou sur les 5 étapes du Grand Prix de Triathlon.

CONTREPARTIES SPECIFIQUES AU LOT N°3

Droits et labels

- Attribution et liberté d'utilisation du titre "Fournisseur officiel de la Fédération Française de Triathlon"

Supports de communication

- Diffusion d'un communiqué de presse officiel annonçant le partenariat
- Intégration de l'équipementier dans le plan média F.F.TRI. (Dossier de Presse, communiqués de Presse, affichage, dépliants, flyers, vidéos, publications social media, ...)
- 1 Insertion Presse par an dans Triathlete Magazine (période à co-définir)
- 1 Insertion Presse par an dans le Doc du Sport spécial Triathlon
- 1/2 page de publicité dans le Calendrier officiel F.F.TRI .envoyé en Janvier à tous les licenciés F.F.TRI.
- 2 Newsletters dédiées envoyées à la base de données "Opt'in F.F.TRI."

Visibilité web

- Annonce du partenariat sur le site web, les réseaux sociaux et la newsletter F.F.TRI.
- Présentation de l'équipementier accompagnée de son logo sur la page "Partenaires" du site fftri.com

Hospitalités

- Invitation aux conférences, congrès et événements internes / externes (ex : Assemblée générale, rencontre des entraîneurs, colloque médical, colloque mixité, etc ...)

Autres

- Opérations de marketing direct organisées auprès de notre réseau : Ligues, Comités, Clubs, licenciés

4. Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution

La F.F.TRI. organise son appel à candidatures selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire, dans le respect des règles de la concurrence.

4.1. Critères d'attribution prioritaires

Si le critère de la dotation en équipements proposé est évidemment prépondérant dans la décision d'attribution des lots définis par la présente consultation, la F.F.TRI. retiendra en priorité les offres qui lui seront soumises par les candidats :

- dont le secteur d'activité correspond à l'objet de l'appel à partenariat;
- présentant les garanties techniques et financières suffisantes au regard des attentes fédérales définies dans le présent document;
- justifiant d'une image de marque et d'une réputation d'excellence, afin de conclure un partenariat valorisant pour l'image de la F.F.TRI.;
- bénéficiant en tant que tels d'une renommée nationale et internationale dans l'univers du sport, permettant de garantir la qualité des produits fournis au regard des impératifs de la F.F.TRI..

Les critères de la proposition de dotation « en nature » pour la F.F.TRI. ne seront étudiés qu'à l'issue de l'examen des critères prioritaires ci-dessus listés. Par ailleurs, l'équipementier veillera à ce que les licenciés F.F.TRI. bénéficient d'un tarif privilégié lors d'un achat réalisé sur son site web.

4.2. Calendrier

- 26 Novembre 2019 : Publication de l'appel à candidatures sur le site Internet de la F.F.TRI. (consultable à l'adresse www.fftri.com), qui restera en ligne jusqu'au 31 Mars 2020 permettant à chaque candidat intéressé d'obtenir délivrance de la présente consultation sur simple demande de sa part. La F.F.TRI. se réserve par ailleurs le droit de transmettre la présente consultation à ses contacts qu'elle juge susceptibles de pouvoir désirer y répondre. En complément, la F.F.TRI. se réserve également le droit de diffuser le présent appel à des sociétés spécialisées en conseil/marketing pour une diffusion éventuelle sur leur plateforme en ligne.

- 31 Mars 2020 : Date limite de remise des offres à adresser par email au service Marketing de la F.F.TRI. (contact : adecharriere@fftri.com), au plus tard à 12h, par pli cacheté ou par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, dans les conditions fixées au chapitre des présentes consacré à la publication, aux délais et aux conditions de la consultation.

- 15 mai 2020 au plus tard : Décision de la F.F.TRI.

5. Contrat de partenariat à conclure

La F.F.TRI. et le candidat retenu formaliseront un accord contractuel (le Contrat de Partenariat) dont la prise d'effet sera fixée au 1 janvier 2021 et qui prendra fin le 31 décembre 2024. Toutefois, la signature du contrat entre la F.F.TRI. et le candidat retenu pourra être annoncée de manière officielle dès 2020.

Les prestations et contreparties ci-dessus énumérées respectivement pour l'équipementier d'une part et pour la F.F.TRI. d'autre part, représentent les éléments essentiels du Contrat de Partenariat à conclure, de sorte qu'il est offert aux candidats la possibilité de les préciser et/ou de les compléter.

Dans l'attente de la rédaction de ce Contrat de Partenariat, le candidat retenu et la F.F.TRI. seront liés par les termes de la présente consultation, qui pourront faire l'objet de précisions sur accord des parties. Le Contrat de Partenariat, tout comme la présente consultation, sera soumis au droit français.

6. Publication, délais et conditions de la consultation

Le présent appel fera l'objet d'une annonce sur le site Internet de la F.F.TRI. (consultable à l'adresse www.fftri.com, dans la rubrique "Textes Officiels") en date du 26 novembre 2019, et sera envoyé simultanément aux candidats potentiels identifiés par la F.F.TRI.. Le document restera accessible jusqu'au 31 Mars 2020.

L'information des candidats est assurée par la remise du présent document de consultation. Tout renseignement complémentaire relatif au contenu de la consultation peut être obtenu jusqu'au 31 Mars 2020 inclus, par mail uniquement, à l'adresse suivante : adecharriere@fftri.com . Par soucis d'une procédure équitable, Il est acquis que l'ensemble des candidats recevra les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Tout candidat souhaitant répondre à la présente consultation est invité à adresser à la F.F.TRI. une offre de partenariat, pouvant comporter, le cas échéant, un projet de contrat de partenariat contenant les éléments essentiels ci-avant énumérés, soit par courrier recommandé avec AR soit par remise en main propre contre décharge au siège de la F.F.TRI. (2 rue de la Justice 93210 La Plaine Saint Denis), l'enveloppe portant la mention « Réponse à l'appel à candidatures - Equipementier F.F.TRI.» de sorte que ce dossier soit réceptionné au plus tard le 31 Mars 2020 à 12h, étant précisé que les offres réceptionnées après cette date ne seront pas étudiées.

Chaque candidat devra impérativement préciser sa dénomination sociale, sa forme juridique, son numéro d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés, son adresse, son capital, le nom et la fonction de son (ou ses) représentant(s) ainsi que les coordonnées complètes de la personne chargée du suivi du dossier.

La F.F.TRI. étudiera chaque offre et fera connaître à chacun des candidats ayant remis une offre dans les conditions décrites ci-dessus sa décision d'acceptation, avec ou sans réserve, ou de rejet de leur offre au plus tard le 15 mai 2020. Elle tiendra informé les candidats de son choix final par tout moyen écrit à sa convenance (courrier électronique, courrier ou courrier RAR) aux coordonnées communiquées par le candidat concerné dans son offre.

La F.F.TRI. se réserve le droit de ne pas attribuer le partenariat si les offres formulées sont inacceptables.

7. Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel de la F.F.TRI. et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de réception du présent document de consultation, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de la F.F.TRI., directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant la F.F.TRI. et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente consultation, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

8. Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par la F.F.TRI..

Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation. La F.F.TRI ,pourra être amenée en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres.

Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par la F.F.TRI., sous peine de rejet définitif de son dossier par cette dernière. La F.F.TRI. ne sera pas tenue de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent document de consultation au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat de partenariat entre la F.F.TRI. et ledit candidat. La présente consultation est soumise au droit français. Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures de la présente consultation fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, la juridiction compétente sera saisie.